

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS900

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 70, substituer aux mots :

« en situation de vulnérabilité »

le mot :

« vulnérables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.